

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

Date de convocation : 10 septembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°24-072 à 24-084 incluse	24	07	02	31
Pour la délibération n°24-085	22	07	04	29
Pour la délibération n°24-086 à 24-097 incluse	24	07	02	30
Pour la délibération n°24-098	23	07	03	30
Pour la délibération n°24-099 à 24-100 incluse	22	07	04	29
Pour la délibération n°24-101 à 24-109 incluse	24	07	02	31

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mmes ROUZÉE, OUADAH Adjointes, M. JUHEL, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMNE, M. GAUTIER, Mme LEMAN, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL MM. TOKDEMIR, RIVET, ORTEGA Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, M. THOMAS Conseillers municipaux.

8

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Jean-Pierre DUVÉRÉ ayant donné pouvoir à M. Daniel GERMAIN
- Mme Sylvie LANGEARD ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. Jean-Louis BAUCHARD ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- M. Daniel JUBERT ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Christian WUILQUE ayant donné pouvoir à François-Xavier PRIOLLAUD
- M. Gaëtan BAZIRE ayant donné pouvoir à Mme Maryline MICHAUD
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENT : M. SAVY, Mme SEGHIR

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 24-083 Attribution de subventions dans le cadre du fonds municipal d'attractivité commerciale

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

19 SEP. 2024

AFFICHÉ LE

19 SEP. 2024

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240916-24-083-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240916-24-083-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024

N° 24-083

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS MUNICIPAL D'ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE

RAPPORT

Monsieur le Maire rapporte que le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution de subventions à verser dans le cadre du Fonds municipal d'attractivité commerciale.

Depuis la création de ce Fonds, par délibération n°18-080 du 5 juillet 2018, le comité consultatif de la vie commerçante a analysé 88 dossiers de demandes de subvention pour des animations portées par les commerçants.

Le Comité consultatif de la vie commerçante s'est réuni le 14 juin 2024 pour analyser sept nouveaux dossiers.

Cette assemblée, composée de représentants de la majorité et de l'opposition municipale, ainsi que de représentants de l'association des commerçants, propose l'attribution d'une subvention sur les projets suivants :

- Trois animations musicales proposées par Couleur K'Fé, le 19 Juillet, 02 août et 09 Aout 2024, dans le cadre des vendredis en terrasse, édition été 2024.
- Trois animations musicales proposées par le Quai, le 12 Juillet, 23 août et 30 août 2024, dans le cadre des vendredis en terrasse, édition été 2024.
- Une animation musicale proposée par Maison Clet, le 28 juin 2024, dans le cadre des vendredis en terrasse, édition été 2024.
- Une animation musicale proposée par le Café de la Halle, le 05 juillet 2024, dans le cadre des vendredis en terrasse, édition été 2024.
- Deux animations proposées par Ragnar, le 26 juillet et le 16 août 2024, dans le cadre des vendredis en terrasse, édition été 2024.
- Une animation musicale proposée par Norisko, le 21 juin 2024, dans le cadre de la fête de la musique 2024.
- Une animation maquillage proposée par Molendini, le 15 juin 2024.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu la délibération n°18-080 du Conseil municipal du 5 juillet 2018 actant la création du Fonds municipal d'attractivité commerciale,

Vu la délibération n°21-068 du Conseil municipal du 12 avril 2021 actant la pérennisation et les nouvelles modalités d'instruction du Fonds municipal d'attractivité commerciale,

VOTE la subvention suivante :

Raison sociale	Objet de la demande	Montant total de l'animation	Subvention de fonctionnement
COULEUR K'FE	Trois animations musicales, le 19 juillet, 02 et 09 août 2024	2607 €	1602 €
LE QUAI	Trois animations musicales, le 12 Juillet, 23 et 30 août 2024	2100 €	1260 €
MAISON CLET	Une animation musicale, le 28 juin 2024	961,46 €	576,87 €
CAFE DE LA HALLE	Une animation musicale, le 05 juillet 2024	3958 €	989,50 €
RAGNAR	Deux animations, le 26 juillet et le 16 août 2024	1800 €	1080 €

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240916-24-083-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024

NORISKO	Une animation musicale, le 21 juin 2024	1300 €	780 €
MOLENDINI	Une animation maquillage, le 15 juin 2024	400 €	300 €

Adoptée à l'unanimité

**Pour copie conforme
Le Maire,**

François-Xavier PRIOLLAUD

A blue official stamp of the 'VILLE DE LOUVIERS' is visible, partially obscured by a large, stylized handwritten signature in black ink.

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240916-24-083-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024